



## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 août 2013 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté         | 4- Claude Turcotte     |
| 2-                   | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6-                     |

Messieurs Marcel Guay et Claude Blais sont absents.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-13-113**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE  
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 août 2013 que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Don pour la tragédie Lac-Mégantic
6. Installation d'un aspirateur central
7. Marquage routier-Routes récemment asphaltées
8. Mandater Ecce Terra pour une description technique

9. Fermeture du bureau municipal
10. Formation-Colloque de la directrice générale
11. Proclamation des journées de la culture
12. Suivi-Éoliennes
13. Période de question(s)
14. Levée de la séance

ADOPTE

**NO-13-114**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-13-115**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET DE  
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2013 totalisant 27 661.13\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 à 30, totalisant 9 664.43\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2013

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-13-116**

**NOMINATION D'UN MAIRE  
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYE PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Monsieur Jean-Marie Rodrigue, comme maire suppléant, pour les mois de septembre, octobre et ce dernier novembre s'il y a lieu vu année d'élections municipales.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Monsieur Jean-Marie Rodrigue pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, et novembre 2013 à moins d'avis contraire pour le mois de novembre vu les élections.

ADOPTE

**NO-13-117**

**DON POUR LA TRAGÉDIE  
LAC-MÉGANTIC**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYE PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de contribuer 200\$ pour aider la communauté de Lac-Mégantic et de faire parvenir une lettre de soutien et de sympathies lors des événements tragiques du 6 juillet 2013.

ADOPTE

**NO-13-118**

**INSTALLATION D'UN ASPIRATEUR  
CENTRAL**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYE PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite à la demande de prix pour l'installation d'un aspirateur central pour le centre communautaire, les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat à la firme «Centre de l'aspirateur T M Enr.» au montant de 1 470.90\$ avant taxes.

ADOPTE

**NO-13-119**

**MARQUAGE ROUTIER-ROUTES  
RÉCEMMENT ASPHALTÉES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé un estimé à Dura-lignes pour effectuer le marquage des routes de la municipalité sur 14.45 km;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du prix raisonnable pour ce travail;

POUR TOUTES CES RAISONS, les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat de gré à gré à Dura-lignes pour le marquage des routes récemment asphaltées au montant de 4 219.40\$ plus taxes.

ADOPTE

**NO-13-120**

**MANDAT POUR ECCE TERRA, ARPENTEURS**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent la firme Ecce Terra, arpenteurs à produire une description technique pour régulariser le lot 396P situé sur la rue de l'Église.

Suite à cette description technique, un bureau de notaire sera mandaté par la municipalité pour la cession de cette partie de lot correspondant à un ancien chemin municipal par la municipalité au propriétaire du 191, rue de l'Église.

ADOPTE

**NO-13-121**

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau soit fermé du 16 août 2013 au 25 août 2013 inclusivement pour la période des vacances.

ADOPTE

**NO-13-122**

**FORMATION-COLLOQUE DE  
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE  
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste à la formation donnée sur les élections, jeudi le 5 septembre 2013 au Club Aramis de Thetford ainsi qu'au colloque de la directrice générale qui aura lieu, jeudi le 12 septembre 2013 au Manoir du Lac William à Saint-Ferdinand au montant de 310.43\$ tous frais payés par la municipalité.

ADOPTE

**NO-13-123**

**PROCLAMATION DES JOURNÉES  
DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité **de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande** et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE **la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande** a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST RÉSOLU, en conséquence à l'unanimité, sur la recommandation du conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande :

QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi le 27, samedi le 28, et le dimanche 29 septembre 2013 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTE

**NO13-124                                    SUIVI-ÉOLIENNES**

Les règlements sont toujours en vérification chez le bureau d'avocats

**NO-13-125                                    PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-13-126                                    LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE  
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 40.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.